



**AVIS  
(CONSULTATION PUBLIQUE ET ÉCRITE)**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 05-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 264-2003 ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON FALLS**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement no 05-2021 modifiant le Règlement no 264-2003 édictant le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité de Roxton Falls.

**1. OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le projet de Règlement no 05-2021 a pour objet :

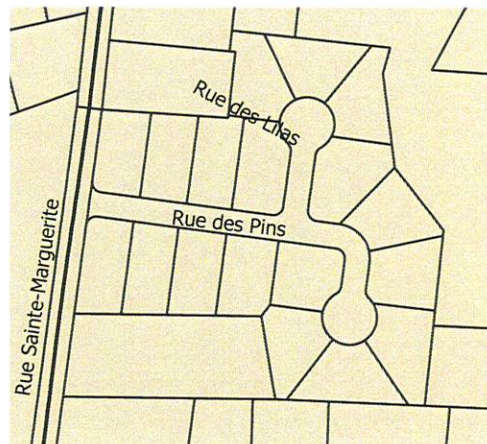
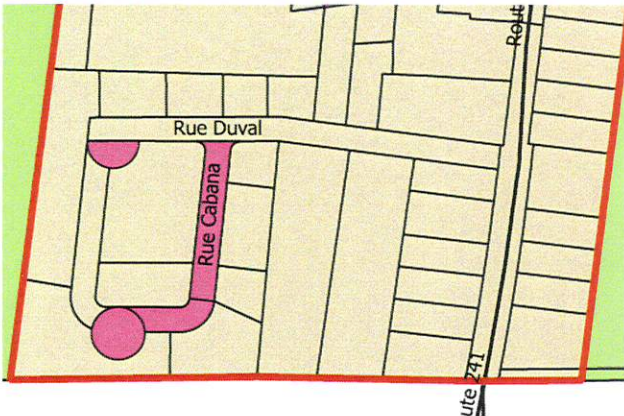
- de modifier le feuillet 1-1 de l'Annexe A (grandes affectations du sol), de manière à y revoir le tracé des rues projetées, incluant des cercles de virage, dans le secteur des rues Duval et Cabana, et à retirer le tracé des rues projetées dans le secteur de la rue des Pins et des Lilas.

**2. RÉSUMÉ**

Le plan d'urbanisme révisé no 264-2003 est entré en vigueur le 9 décembre 2003.

La carte des grandes affectations du sol identifie notamment le tracé de certaines voies de circulation projetées. La modification du plan d'urbanisme vise à revoir le tracé des rues projetées, incluant des cercles de virage, dans le secteur des rues Duval et Cabana et à retirer le tracé de rues « projetées » dans le secteur de la rue des Pins et des Lilas, puisque des deux rues sont maintenant officiellement ouverte.

**3. CROQUIS**



**4. CONSÉQUENCES DE L'ADOPTION ET SUIVI**

Les modifications apportées au plan d'urbanisme pourront conduire à des modifications, par concordance, au Règlement 05-2021 de la Municipalité afin de tenir compte des modifications ainsi apportées.

Après la tenue de la consultation publique et écrite, le conseil pourra adopter, avec ou sans changement, un règlement modifiant le plan et ce, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

**5. CONSULTATION PUBLIQUE ET ÉCRITE**

Étant donné la situation actuelle (pandémie), la consultation publique prévue à la loi sera accompagnée d'une consultation écrite par laquelle toute personne qui le désire pourra également soumettre ses commentaires par écrit, selon ce qui est indiqué ci-après.

**5.1 Consultation publique**

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 15 novembre 2021, à 18h30, EXCEPTIONNELLEMENT, au Centre communautaire de Roxton Falls, situé au 125, rue de l'Église. La Municipalité verra alors à appliquer toutes mesures sanitaires applicables à cette date.

**5.2 Consultation écrite**

Toute personne intéressée peut également transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement à l'adresse courriel suivante : [roxton@roxtonfalls.ca](mailto:roxton@roxtonfalls.ca), ou les transmettre par courrier ou en personne au bureau municipal sis au 26, rue du Marché, Roxton Falls et ce, au plus tard à la fin de l'assemblée de consultation publique prévue pour le 15 novembre 2021, à 18h30.

**6. INFORMATIONS ET DOCUMENTS**

Une copie du projet de règlement et de la carte en annexe (incluant le plan d'urbanisme avant modification) peuvent être consultés au bureau de la Municipalité. Une copie peut également être transmise à toute personne qui en formulera la demande par courriel, en adressant la demande à l'adresse suivante : [roxton@roxtonfalls.ca](mailto:roxton@roxtonfalls.ca).

Toute personne qui a des questions relativement à ce projet de règlement peut également communiquer directement avec Madame Julie Gagné, au numéro 450-548-5790.

Donné à Roxton Falls, ce 21 octobre 2021.

Julie Gagné  
Directrice générale et secrétaire-trésorière